



Sites Natura 2000 en mer : « Récifs Gris-Nez Blanc-Nez » (ZSC), « Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais » (ZSC), Baie de Canche et couloir des Trois Estuaires (ZSC)

Groupe de travail « Analyse des risques » n°2

Parc naturel marin EPMO – 28 mai 2018

Relevé de discussions

Ordre du jour

- Présentation, discussion et validation des résultats de l'analyse des risques de dégradation des habitats par les engins de pêche professionnelle et des réflexions à mener dans le but de préserver les habitats
- Identification des informations à vérifier et des biais

Liste des participants

Auban AL JIBOURY	CRPMEM Normandie
Christophe AULERT	AFB - Antenne MMN (visio)
Alexiane BREFORT	OP CME Manche Mer du Nord
Gwenola DE ROTON	AFB – Antenne MMN (visio)
Frédéric FASQUEL	AFB – PNM EPMO
Marie-Christine GRUSELLE	AFB – PNM EPMO
Xavier HARLAY	AFB – PNM EPMO
Benoist HITIER	IFREMER
Antonin HUBERT	AFB – Antenne MMN
Julien LABALETTE	DREAL Hauts-de-France
Manon JOGUET	FROM Nord
Bruno MARGOLLE	OP CME Manche Mer du Nord
Stéphane PINTO	CRPMEM Hauts-de-France
Floor QUIRIJNS	VISNED (téléphone)
Morgane RICARD	AFB
Eric VAN LINDEN	NL Visserbond
Antony VIERA	CRPMEM Hauts-de-France

Relevé de discussion

INTRODUCTION

Antonin HUBERT (AFB) présente le plan de déroulement du groupe de travail : rappel du contexte règlementaire, de la méthode et présentation des cartes de risques de dégradation des habitats avec la conclusion sur le risque de porter atteinte aux objectifs de conservation.

Frédéric FASQUEL (AFB – PNM EPMO) rappelle la différence de gouvernance entre les sites Natura 2000 gérés par le parc marin et ceux gérés par l'antenne Manche – mer du Nord de l'AFB, au Havre. Pour les sites Natura 2000 du parc marin, les décisions doivent être validées en conseil de gestion et non en comité de pilotage. Pour le site Natura 2000 « Baie de Canche et couloir des trois estuaires » (totalement inclus dans le périmètre du parc marin), les objectifs à long terme et réflexions à mener seront présentées à l'automne 2018, contrairement aux sites « Récifs Gris-Nez Blanc-Nez » et « Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais » pour lesquels ils seront présentés lors de ce groupe de travail.

1. PRESENTATION DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET DE LA METHODE

Antonin HUBERT (AFB) présente le contexte règlementaire de ce travail, ainsi que la méthode pour y parvenir (voir support de présentation joint au compte-rendu).

DISCUSSION

- Pourquoi les données des navires belges ne figurent pas dans l'analyse ?
 - Les belges ont été sollicités par la DPMA afin de transmettre la donnée, ce qu'ils ont fait. Cependant, la DPMA attend d'avoir un retour complet de tous les pays européens avant de les envoyer à l'IFREMER pour traitement complet et édition de la fiche SIH correspondante. L'AFB a des données précises sur l'activité de pêche professionnelle dans ces sites mais cette dernière n'est pas géolocalisée. Cette donnée sera tout de même présentée lors de cette réunion, mais il faudra la préciser par la suite.
- La matrice IFREMER est-elle validée ?
 - Oui, c'est un élément constitutif de la méthode.
- Quelle est la différence entre les couleurs pleines et hachurées dans les cartes de risque ?
 - La couleur de risque est représentée en hachuré dans deux cas :
 - Lorsque l'impact de l'engin sur l'habitat n'est pas renseigné dans la matrice IFREMER (exemple : chalut de fond sur récifs). C'est dans ce cas l'impact de l'engin sur les écosystèmes qui est pris en compte (rapport Ifremer en réponse à la saisine DPMA n°2008-1014).
 - Lorsque l'habitat n'a pas de correspondance en termes d'habitat élémentaire dans les cahiers d'habitats mais qu'il s'agit d'un habitat d'intérêt communautaire.

- Il faut être clair sur la terminologie par rapport aux objectifs.
 - Dans la loi biodiversité, on parle d' « objectifs de conservation ». Pour les documents d'objectifs, ils équivalent aux « objectifs à long terme (OLT) », qui sont les objectifs fixés pour atteindre le bon état de conservation (des habitats, ici).
- Seule la senne danoise est présentée ?
 - Non, la senne regroupe la senne danoise et la senne écossaise.
- Par rapport aux différents types de mesures présentés, l'obligation de déclaration sera déjà traitée dans les DSF. Il faut faire quelque chose de cohérent et ne pas rendre trop de déclarations obligatoires. A force, les pêcheurs ne rempliront plus rien. Ils ont déjà beaucoup de choses à déclarer, notamment l'obligation de débarquement. L'objectif reste de pêcher.
- Les mesures de suivi ou d'obligation de déclaration pourraient-elles être suffisantes ?
 - Quand il y a un risque important (risque fort ou modéré sur un habitat à enjeu prioritaire ou fort), des mesures réglementaires doivent être mises en place. Cependant, il s'agit d'une étude au cas par cas.
- Il y a une redondance avec certaines mesures du PAMM, est-ce normal ?
 - Oui c'est normal car le PAMM a des objectifs en commun avec Natura 2000.
- Est-ce que Natura 2000 a besoin d'aller plus loin que le PAMM ?
 - Il n'est pas possible de répondre de manière générale à cette question ; si certains objectifs ou mesures peuvent être communs, l'objet ici est bien de satisfaire aux objectifs de Natura 2000. De plus, il faut être cohérent avec les autres politiques publiques.

2. PRESENTATION DES CARTES DE RISQUE DE DEGRADATION DES HABITATS ET DE LA CONCLUSION SUR LE RISQUE DE PORTER ATTEINTE AUX OBJECTIFS DE CONSERVATION

Objectifs de la réunion : valider les cartes de risques et définir s'il y a un risque, ou pas, de porter atteinte aux objectifs de conservation.

- Pour le site « Baie de Canche et couloir des trois estuaires », il y aura une validation en un seul bloc des éléments du diagnostic : carte des habitats, enjeux et état de conservation.

2.1. SITE NATURA 2000 « RECIFS GRIS-NEZ BLANC-NEZ »

Présentation des habitats et des états de conservations et enjeux sur ceux-ci

- Où se situent les Wardes ?

→ Ce sont des bancs rocheux qu'on peut apercevoir à marée basse. Ils sont situés entre Wissant et le Cap Blanc-Nez.

- Pourquoi l'enjeu est « fort » sur les moulières et pas « prioritaire », comme sur les roches à laminaires ?

→ La méthode de définition des enjeux est basée sur trois critères : la représentativité (laminaires peu représentées sur la façade MMN), la sensibilité (plus sensible que les moulières) et les fonctionnalités (plus importantes sur les laminaires).

- Les objectifs à long terme (OLT) sont parfois regroupés par habitat générique car les connaissances ne sont pas suffisantes et/ou les habitats présentent des surfaces peu importantes pour justifier un niveau de détail des habitats élémentaires. Ils sont équivalents aux objectifs de conservation cités dans la loi biodiversité.
- Pourquoi certains OLT proposés concernent l'amélioration de l'état de conservation d'un habitat alors que celui-ci est déjà en bon état ?

→ Du fait que les objectifs soient proposés au niveau des habitats génériques, ils doivent tenir compte des différents états de conservation des habitats élémentaires. Exemple : Pour les bancs sableux (1110), l'objectif est d'améliorer l'état de conservation et les fonctionnalités des bancs sableux, et en particulier des sables fins propres et légèrement envasés. Les sables moyens dunaires (1110-2) sont en bon état, mais les sables fins propres et légèrement envasés sont en état moyen. Puisqu'un habitat est en état moyen, l'objectif général sur les bancs sableux sera d'améliorer leur état de conservation, en ciblant « en particulier les sable fins propres et légèrement envasés ».

Chalut de fond à poissons benthiques

- L'effort de pêche est le temps de pêche par an (moyenne sur trois ans : 2014, 2015 et 2016).
- La pêche au chalut de fond sur le site correspondrait peut-être à des pêcheurs qui termineraient leur traine sur le site.

→ Ce n'est pas possible car la donnée inférieure à 1h/an a été filtrée. *[Lors du précédent GT, les professionnels avaient signalé que certaines traines se poursuivaient sur l'habitat des roches et blocs circalittoraux du site à l'endroit où la bassure de Baas se termine, correspondant à une enclave ensablée au sein des roches et blocs circalittoraux]*

- Les navires de 10-12m sont sans doute des TBB de Normandie qui sont venus pêcher une fois. Il faudrait savoir de quel(s) navire(s) il s'agit.
- Pourquoi certaines mailles s'affichent en rouge alors qu'il n'y a pas d'effort de pêche sur les mailles correspondantes ?

- → Parce que sur les cartes d'effort de pêche, les données inférieures à 1h de pêche en moyenne par an (sur 3 ans) ne sont pas affichées. Pourquoi les données des logbook ne sont pas utilisées ?

→ Parce que l'échelle des carrés statistiques est trop large. Néanmoins la donnée d'effort de pêche spatialisée (par engin ou regroupement de métiers) est

issue d'un algorithme de traitement qui intègre toutes les données institutionnelles (VMS, logbook, calendrier d'activités).

Drague à coquillages

- Il n'y a pas de drague à coquillages sur le site Récifs Gris-Nez Blanc-Nez, il s'agit d'un biais.

Chalut à perche

- Il n'y a que des navires belges présents sur le site, mais ils doivent être en route et non en pêche car ils pêchent sur le sable et non sur du rocheux. Ils peuvent pêcher jusqu'à 5-6 nœuds (biais dans méthode Ifremer pour traitement de la donnée VMS : navire considéré comme « en pêche » si vitesse < 4,5 nœuds). La donnée géolocalisée n'est pas encore disponible pour les navires belges, elle devra être intégrée par la suite.

Filet trémail

- Ils sont normalement posés sur le sable, or ils s'affichent sur la carte d'effort de pêche sur de l'habitat rocheux.

→ C'est sans doute parce qu'ils les posent sur les roches plates situées au sud du Gris-Nez (sud de 50°51), un peu plus au large. Les pêcheurs ne vont plus sur ces secteurs depuis 2-3 ans (2015) car il y a un manque de ressource. Sur cette zone, il y a plus de phoques que de pêcheurs ou de filets trémail. De plus, les filets ne sont pas posés 24/24h. Les flottilles se délocalisent vers les zones de nourricerie.

- Est-ce possible qu'il y ait eu une confusion entre filet maillant et trémail lors des déclarations ?

→ Non.

- Est-ce possible de travailler sur de la donnée plus fine ?

→ Travailler sur des mailles d'un mille de côté, c'est déjà très précis. Sinon il faudrait travailler sur des cartes directement avec des pêcheurs afin de définir des zones de pêche plus précises à une échelle cohérente avec celle des contours des habitats pour voir s'ils pêchent sur les laminaires ou non.

→ Il serait intéressant d'organiser un atelier avec quelques pêcheurs à ce sujet.

Casier

- C'est dommage que le risque soit « modéré » pour les casiers sachant qu'ils sont posés sur le fond.

→ Quand il y a beaucoup de casiers, ils sont trainés pour être remontés et les chaînes frottent également. Cependant, ceci provient de la matrice IFREMER et ne peut être remis en cause pour le travail d'aujourd'hui.

- Il s'agit de casiers à crabes, sans doute des tourteaux. Les navires n'étaient pas tous visibles en 2014, ils sont surtout observés depuis le printemps 2015 (suite à l'installation de la VMS sur ceux-ci suite à l'ANP sole). Le casier à bulot se développe en ce moment mais pas sur le site, plus au nord ou plus au sud. La pêche au casier

s'est développée suite aux problèmes liés à la sole. Aujourd'hui, il y a plus de 20 navires qui pêchent au casier sur le site.

- C'est problématique de se baser sur les données de 2014 à 2016 car elles sont obsolètes pour certaines activités car la pêche évolue constamment.

Senne

- C'est impossible de travailler à la senne sur le site, il s'agit d'un biais.

Bilan sur les réflexions à mener

- Les zones à enjeux prioritaires seront ciblées pour les propositions de mesures de gestion.
- Si les pêcheurs ne pêchent pas sur les laminaires, alors il n'y aura pas de mesures règlementaires de prises ?

→ Il faut que l'état de conservation des roches infralittorales à laminaires s'améliore car il est en état moyen et que cet habitat est en régression. Une réflexion pourrait être menée quant à une zone tampon autour des laminaires pour les protéger et favoriser un étalement de ceux-ci sur les roches autour. Il faut être un peu plus ambitieux qu'en ciblant seulement les spots de laminaires actuels mais le but n'est pas de travailler sur toutes les roches infralittorales du site. De plus, les laminaires sont importantes en termes de fonctionnalités.

→ Il faudra cibler plus précisément les zones pour les filets et casiers.

- Ce sont des chaluts étaplois qui pêchent sur le site. Des panneaux moins impactant qui touchent moins le fond pourraient être proposés (panneaux sumwing).

→ Ils seraient efficaces uniquement sur les poissons démersaux et non benthiques. Bateau pionnier, le NOTRE DAME DE FOY (Franck Ramet) ne ciblait le cabillaud que sur fond dur.

→ Qui va payer ? Le FEAMP ne finance pas tout, et s'arrête à 80% de financement.

2.2. SITE NATURA 2000 « RIDENS ET DUNES HYDRAULIQUES DU DETROIT DU PAS-DE-CALAIS »

Présentation des habitats et des états de conservations et enjeux sur ceux-ci

- Il y a un effort de pêche important de la part des plaisanciers sur les Ridens.
→ Des enquêtes auprès des pêcheurs de loisir ont montré que cette activité est en régression du fait que la ressource diminue et que des limitations ont été instaurés sur les espèces ciblées (cabillaud, sole et plus récemment le bar). L'éloignement à la côte limite beaucoup cette activité sur le site.
- Les Ridens s'ensablent.

Chalut de fond

- Les pêcheurs professionnels ne peuvent pas travailler sur les Ridens aux arts trainants.

→ Oui mais plus les Ridens s'ensablent, plus les pêcheurs pourront aller pêcher dessus. Cet habitat a encore un gros intérêt malgré l'ensablement, de plus il est en mauvais état donc des mesures doivent être prises, même si on n'est pas sûr que l'ensablement et la dégradation de l'habitat soient dus aux activités de pêche. Les mesures comprendront les pêcheurs professionnels et plaisanciers. Les Ridens pourront être proposés comme une zone de protection forte, un suivi sera également à mettre en place

→ Le courant est de plus en plus fort dans le détroit, ce qui cause peut-être cet ensablement.

- Comment restaurer un habitat qui s'ensable ?

→ Si l'ensablement continue naturellement, nous ne pourrions pas l'en empêcher. Si des mesures sont prises, un suivi des Ridens sera réalisé ; si ce phénomène d'ensablement ne peut être limité via la gestion du site et continue de dégrader fortement l'intérêt de l'habitat et son enjeu, les mesures de gestion seront adaptées.

- Les représentants des pêcheurs ont peur qu'une zone tampon soit créée autour des Ridens pour les protéger.

→ La zone cœur sera à définir en fonction des enjeux sur les habitats et sur les activités socio-économiques. S'il y a très peu d'activité de pêche sur les Ridens, des mesures ne devraient pas poser de problème.

Drague à coquillages

- Il paraît très étonnant qu'il y ait un effort de pêche au nord-est, d'autant plus qu'il est assez important.

→ Il y avait eu un problème de contamination en 2014 sur les zones habituellement pêchées. Peut-être que les navires avaient essayé de remonter pour voir s'ils pouvaient pêcher quelque chose dans cette zone.

Chalut à perche

- Pour les navires étrangers, il faudra vérifier la donnée : est-ce 2000-2900h de pêche ou de présence des navires belges ?
- Il n'y a pas de chalut à perche néerlandais sur les Ridens.
- Concernant le chalut à perche modifié (chalut équipé de barre à dents) : on ne peut pas fermer les yeux si l'activité est pratiquée alors qu'elle est interdite, mais il ne peut pas y avoir de mesures réglementaires.

Senne

- Il y a 5-6 senneurs néerlandais (senne danoise) sur les Ridens, les autres (20-24 navires en Manche) travaillent plus à l'ouest.

Bilan sur les réflexions à mener

- Inquiétude des représentants des pêcheurs quant aux réflexions à mener sur les sables grossiers et graviers circalittoraux et roches et blocs circalittoraux.

2.2. SITE NATURA 2000 « BAIE DE CANCHE ET COULOIR DES TROIS ESTUAIRES »

Présentation des habitats et des états de conservations et enjeux sur ceux-ci

- Modifier les commentaires dans le tableau : « Evaluation de la zone intertidale décalée à automne 2018 ».
- Il reste du travail pour affiner la cartographie des habitats intertidaux.

Chalut de fond

- Les chaluts de fond benthiques sont des petits polyvalents qui pêchent la coquille Saint-Jacques ou la seiche une partie de l'année. On compte une quinzaine de navires normands qui ciblent la seiche sur le Sud du site.
- L'arrêté de dérogation de chalutage dans les 3 milles va bientôt être en révision ; des discussions sont en cours entre la DIRM et le CRPMEM par rapport aux activités dérogoires. Une mise en place de contingent est en réflexion, ainsi qu'une limitation de la taille des bateaux. Cet arrêté est déjà en révision en Normandie.

→ L'enjeu de l'ARP est de voir si ces mesures seront suffisantes ou s'il faudra les compléter. Il faudrait attendre les modifications pour proposer des mesures ou travailler en même temps.

Drague à coquillages

- Il n'y a pas de drague à coquillages sur ce site, c'est un biais.

Filet maillant

- C'est étonnant qu'un risque faible puisse être superposé à un enjeu prioritaire.
→ C'est possible mais ce ne sera pas pris en compte de la même manière pour la proposition de mesures. De manière très schématique, les activités de pêche sur lesquelles des mesures pourront être prises ont un risque fort ou modéré d'atteinte aux objectifs de conservation des habitats à enjeux prioritaires ou forts.
- Pour les filets maillants calés, il semble bizarre que la flottille soit composée de navires de 15-18m. Il ne s'agirait pas d'un navire normand. Il s'agit peut-être d'un unique bateau.
→ Il faudrait vérifier le nombre de navires concernés et la taille exacte.

Casier

- Il semble bizarre que la dépendance spatiale au site soit de 67% étant donné le peu d'activité sur celui-ci.
→ Cet indicateur de dépendance spatiale est issue de la donnée VALPENA, laquelle est recueillie échelle plus large (biais possible).
- Il n'y a pas de caseyeurs purs ici, ils sont tous équipés de la VMS avec l'ANP sole.

3. CALENDRIER

- Demande des représentants des pêcheurs de proposer des mesures sur les trois sites en même temps pour que les pêcheurs n'aient à se déplacer qu'une fois.
 - C'est compliqué car du retard va être pris sur les sites « Récifs Gris-Nez Blanc-Nez » et « Ridens et dunes hydrauliques du détroit du Pas-de-Calais » si les trois sites sont traités en même temps. En effet, le FEAMP ARPNOR qui concerne ces sites s'arrête début 2019 et il faudra que les mesures soient validées à ce moment-là.
- Quand se déroulera la prochaine réunion ?
 - Il y en aura une à définir avec seulement les pêcheurs professionnels avant d'associer les pêcheurs de loisir.
 - Le CRPME ne sera pas trop disponible durant l'été, ce qui repousse à la rentrée, donc potentiellement les trois sites pourraient être traités en même temps.
- Le CRPME va parler de l'analyse risques pêche cet été durant son CA.
- Il faut intégrer les pêcheurs professionnels dès le début de la réflexion sur les mesures pour qu'ils se les approprient.

CONTACTS

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Agence française pour la biodiversité (opérateur principal)

Antonin HUBERT

Chargé de mission Natura 2000

Tél. : 02 32 85 38 63

antonin.hubert@afbiodiversite.fr



Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des Hauts-de-France (opérateur associé)

Antoine MEIRLAND

Chargé de mission

Tél. : 03 21 10 90 58

antoine.meirland@copeche.org